



## COMPTE - RENDU

### COMMISSION DE SUIVI « FORMATION »

12 SEPTEMBRE 2008

Réunion présidée par M. Vincent Soetemont, sous-directeur des Ressources Humaines, accompagné de représentants de l'IGPDE.

La CFDT était représentée par Christiane Joho et Christine Gasparella.

\*

Le calendrier des formations sera dorénavant calé sur l'année scolaire afin d'appuyer la rénovation de la politique de formation qui devient une priorité pour la SDRH de la DPAEP. Chaque direction fera connaître ses propres priorités et besoins. Les demandes de formation seront formalisées dans le cadre des entretiens d'évaluation de l'agent vers les besoins de sa structure professionnelles et ses propres aspirations. Puis une synthèse sera effectuée. Enfin, la DPAEP se retournera vers l'IGPDE pour mettre au point l'offre de formation.

S'agissant du Droit Individuel à la Formation (DIF), les organisations s'interrogent sur la manière dont va se faire l'éligibilité du DIF aux Mineie/Budget. Ils s'inquiètent des droits à la formation des agents et posent des questions sur :

- l'interprétation du DIF d'une direction à l'autre,
- comment vont être comptabilisées les consommations ?
- qui va le prendre en charge ?

Les syndicats rappellent que la formation professionnelle s'impacte sur le temps de travail. Ils considèrent que le DIF n'est pas de la formation professionnelle et n'accepteront aucun recul sur ce point.

L'administration, consciente qu'il n'est pas si facile de s'approprier les concepts du DIF, propose d'organiser un groupe de travail sur ce thème spécifique. Elle rappelle que le DIF est pris à l'initiative de l'agent.

Par ailleurs, l'administration s'engage à maintenir le droit à la formation de l'agent dans son intégralité. Il n'est pas question, pour elle, de revoir à la baisse l'offre de formation.

Enfin, l'administration évoque la possibilité de former les managers et les sensibiliser au dispositif de formation.

Les organisations syndicales demandent que le dossier formation soit relié à la démarche Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC). En effet, comment l'administration va-t-elle anticiper les départs massifs en retraite des années 2010/2012 ? Comment détecter dans les directions, les agents qui vont partir avec leur savoir-faire et comment anticiper la transmission du savoir ?